

ASSISES DE 1995 - DINARD

Les relations entre le GENEPI et les autres associations

Le dossier de préparation du thème Les relations entre le GENEPI et les autres associations a été réalisé par le Groupe de Nantes. Le texte proposé en Assemblée Générale a été adopté à la majorité absolue.

L'Information et la Sensibilisation du Public, au même titre que les interventions en milieu carcéral sont des priorités du GENEPI en vue de la réinsertion des détenus.

Or, on peut constater que tous les moyens ne sont pas mis en œuvre afin d'établir des relations entre le GENEPI et les différentes associations. Pourtant, ces relations pourraient se révéler bénéfiques pour accroître l'efficacité de l'Information et la Sensibilisation du Public.

On peut distinguer plusieurs catégories d'associations :

- celles en relation directe avec le milieu carcéral ;
- celles travaillant dans les domaines de la prévention et de la réinsertion ;
- toutes les autres associations à caractère social.

Elles peuvent devenir des interlocutrices voire des partenaires dans l'élaboration de projets. Ainsi, il paraît indispensable de systématiser la prise de contact avec elles.

Si l'on encourage la mise en place de tels projets, il est tout de même nécessaire de fixer des limites :

- collaborer ne signifie pas adhérer intégralement aux idées des partenaires. Le GENEPI se doit de préserver son identité en affirmant ses positions sur les grands thèmes liés au milieu carcéral ;
- prendre conscience que le fait de s'associer à certaines associations peut entraîner des conséquences négatives sur les interventions ;
- rester dans le cadre de nos compétences et ne pas céder à la tentation de se substituer à des associations professionnelles plus qualifiées : nous ne sommes pas des éducateurs.

Ces constats ont amené la Commission à proposer les solutions suivantes :

Le Bureau National incitera chaque groupe à établir des contacts avec les autres associations, en premier lieu par l'intermédiaire du WERG en sensibilisant les responsables de Groupe sur l'importance d'une telle démarche. Par la suite, chaque Groupe local enverra un courrier d'informations aux associations qu'il jugera susceptibles de devenir des partenaires. Ce courrier comportera :

- les objectifs du GENEPI ainsi que sa ligne de conduite (prises de position aux Assises ou thèmes de réflexion), documents produits par le Bureau National ;

- les actions du Groupe local, document produit par le Groupe local.

De plus, le Bureau National cherchera à sensibiliser les responsables de Groupe à ne pas se contenter de simples contacts mais à encourager des rencontres ou des journées, tout en laissant aux responsables de Groupe la liberté de leur démarche.

Le Bureau National fournira à chaque Groupe une liste des associations nationales, les coordonnées d'organismes pouvant les orienter vers les associations locales, ainsi que des exemples de partenariats déjà effectués.